

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUCIEN

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-144
ÉTABLISSANT LES VITESSES MAXIMALES SUR LES
CHEMINS MUNICIPAUX**

ASSEMBLÉE ordinaire du conseil municipal de Saint-Lucien, tenue le 12 juillet 2021 à l'endroit ordinaire des réunions du Conseil, à laquelle assemblée étaient présents :

Monsieur Raymond Breton,	conseiller siège no 2
Madame Maryse Joyal,	conseillère siège no 3
Monsieur Richard Sylvain,	conseiller siège no 4
Monsieur Michel Côté,	conseiller siège no 5
Madame Julie Levesque,	conseillère siège no 6

Tous formant quorum sous la présidence de Madame Diane Bourgeois, Mairesse.

Était aussi présent le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Alain St-Vincent-Rioux.

ATTENDU QUE le Code de sécurité routière du Québec permet aux municipalités de réglementer la vitesse maximale ou minimale des véhicules routiers sur leur territoire;

ATTENDU QUE le projet de règlement relatif au présent règlement a été déposé lors de la séance du Conseil du 14 juin 2021 et qu'un avis de motion a aussi été donné le 14 juin 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Richard Sylvain, et résolu à l'unanimité des conseillers, que le règlement suivant incluant son préambule, soit et est adopté pour valoir à toutes fins que de droit et qu'il soit ordonné, statué et décreté ce qui suit :

SECTION 1 - DISPOSITIONS APPLICABLES PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Article 1 PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2 Par le présent règlement, la vitesse maximale des véhicules routiers est établie pour chaque chemin municipal de la façon indiquée à l'annexe 1.

Article 3 Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Diane Bourgeois
Mairesse

Alain St-Vincent-Rioux
Directeur général et secrétaire- trésorier

COPIE CERTIFIÉE CONFORME, CE 13 JUILLET 2021.

ALAIN ST-VINCENT-RIOUX,
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

AVIS DE MOTION :	14 juin 2021
DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT :	14 juin 2021
ADOPTION DU RÈGLEMENT :	12 juillet 2021
AVIS PUBLIC :	16 juillet 2021
ENTRÉE EN VIGUEUR :	16 juillet 2021

ANNEXE 1

LISTE DES CHEMINS MUNICIPAUX

	KM/H		KM/H
4 ^e rang	70	Joyal, rue	50
8e Rang	80	Jules, rue	50
9e Rang Kingsey	80	Lefebvre, rue	50
9e Rang Simpson	80	Lemire, rue	50
Biron, rue	50	Mario, rue	50
Bouleaux, chemin	70	Marois, rue	50
Cloutier, rue	50	Messier, rue	50
Cusson, rue	50	Parc, rue	50
Daniel, rue	50	Pont, route	80
DeChantal, rue	50	Proulx, rue	50
Despins, rue	50	Réserve, rue	50
Dodier, rue	50	Rhéaume, rue	50
Fortin, rue	50	Rivières, route	70
Gabriel, rue	50	Seigneurie, rue	50
Guay, rue	50	St-Jean, rue	50
Hélie, rue	50	Talbot, route	70
Hemmings, chemin	70	Therrien, rang	70
Houle, rue	50	Verrier, rue	50

Adoptée. #2021-07-169